AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C1831
FR0010411983-FS0711

28 novembre 2013

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SCOR SE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 novembre 2013, BNP Paribas Asset Management SAS[1] (1 boulevard Haussmann, 75009 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 novembre 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR et détenir, pour le compte desdits fonds, 9 271 445 actions SCOR représentant autant de droits de vote, soit 4,81% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions SCOR sur le marché.

[1] Contrôlée par BNP Paribas SA. BNP Paribas Asset Management SAS déclare agir indépendamment de BNP Paribas dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.
[2] Sur la base d'un capital composé de 192 569 537 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.